

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU MARDI 21 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un octobre à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
- MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT . MM. VASTERSAEGHER. RENARD. Echevins ;
- Mme MATTON, Présidente du C.P.A.S
- MM. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. M. LIEDS. Mme SAUVAGE. MM. GAILLY. PAUL. Mmes SMETS. GOREZ. M. BRANCART. Mme DETRY. Conseillers Communaux .
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : MM. SCHOLLAERT. LECHENE. BAILLEUX. Mme CORBISIER. Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Marie ROSSAY , Conseiller Communal, entrera en cours de séance.

SEANCE PUBLIQUE

1 INTERPELLATION CITOYENNE

Interpellation du Comité de quartier de la Coulette

Les Membres du Conseil entendent le représentant du quartier en question évoquer les problèmes de sécurité dans le carrefour, l'aspect esthétique du quartier et le problème des poubelles.

Monsieur l'Echevin Daye, Echevin de l'Environnement, explique ensuite comment il va faire la chasse aux incivilités dans ce quartier.

Monsieur l'Echevin Canart, Echevin des Travaux, signale que les travaux seront prochainement terminés par la pose d'une couche d'asphalte de finition.

Il évoque également le problème de la réfection des trottoirs à l'endroit.

Monsieur le Président développe alors les projets d'aménagements urbanistiques du site des anciens Etablissements Catala et des anciens autobus brainois.

L'Assemblée poursuit ensuite l'examen des points prévus à son ordre du jour :

2 **C.P.A.S**

Budget de l'exercice 2008 – Modifications budgétaires n°2

Examen et approbation

Les Modifications budgétaires précitées sont présentées dans le détail par Madame Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S.

Cette dernière donne ainsi successivement un aperçu général des dépenses soit plus 22.357 € aux exercices antérieurs et pour les exercices propres, elle donne le détail des dépenses de personnel (+ 3,86 %), des dépenses de fonctionnement (+ 6,40 %), surtout en raison de l'arrivée de la M.C.A.E. « Les dents de lait », des dépenses de transferts (+ 0,55 %) et des dépenses de dettes.

Madame la Présidente donne également le détail des recettes de prestations (+ 1,15 %) et des recettes de transferts (+ 4,28 %).

Enfin, Madame Matton donne en détail les majorations prévues au service extraordinaire qui concernent surtout les 220.000 € prévus pour l'achat des bâtiments modulaires.

Madame la Conseillère David : j'ai 4 remarques à faire :

Premièrement : j'ai attendu que cette modification budgétaire ait bien lieu pour savoir ce qu'il en était au niveau des subsides pour les travaux à la Maison de Repos.

Le 8 juin 2006, nous avons touché 1.200.000 € pour la phase II de cette rénovation dans le cadre du projet CRAC 1bis.

Pour les Crac 2 (2007) et Crac 2 bis (2008), je constate qu'il n'y a pas eu de subsides supplémentaires recherchés par la majorité. Pourquoi ?

Pourquoi n'avez-vous pas non plus introduit de demande dans le cadre du Crac III (2009-2011) ?

Deuxièmement : je suis agréablement surprise de voir réapparaître Sodexo.

Il est vrai que vous n'avez pas tellement le choix !

Avez-vous imaginé d'autres formules ?

Pourquoi avez-vous reporté au budget 2009 tous ces coûts ?

La phase II va prendre du retard !

Troisièmement : vous prévoyez maintenant l'achat et non plus la location des port a cabines. Pourquoi ce changement ?

Quatrièmement : au niveau des titre-service vous avez mis 10.000 € en moins au niveau des prestations et 40.000 € en – au niveau des subsides. Pourquoi ?

Madame la Présidente : si nous n'avons pas demandé de subsides supplémentaires au niveau des Cracs c'est tout simplement parce que le subside que nous avons reçu était une enveloppe fermée. Cela nous a été confirmé par Monsieur le Ministre Donfut.

En ce qui concerne Sodexo : c'était la firme la moins chère des 3 qui ont été consultées.

Par ailleurs, Sodexo reprend notre personnel.

Celui qui n'a pas pu être affecté aux cuisines sera réaffecté ailleurs.

En ce qui concerne les bâtiments modulaires : nous avons finalement préféré l'achat plutôt que la location.

Les bâtiments pourront ainsi être réutilisés par la suite.

Enfin, en ce qui concerne les titres –service :c'est essentiellement du à la maladie du personnel concerné.

Monsieur le Président : au début du dossier de la Maison de Repos soit en 1999 – 2000, votre estimation initiale pour toutes les phases de la rénovation s'élevait à 3 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous en sommes déjà à 10 millions d'euros et nous n'avons pas encore adjugés les 3 dernières phases !.

Pour la première phase, nous espérons recevoir un complément de 200.000 €, en raison de la majoration du coût des travaux.

Pour le reste c'est impossible.

Lorsque Madame la Présidente, Monsieur l'Echevin Fievez et moi-même avons été au Cabinet du Ministre Donfut, on nous a dit et répété qu'on ne pouvait introduire un même dossier pour plusieurs cracs différents.

Nous avons obtenu, un point c'est tout une enveloppe fermée de 1.200.000 €.

On n'aurait bien aimé obtenir des compléments de subsides mais ce n'est hélas pas possible.

Pourquoi retarder les travaux ?

Tout simplement car à ce jour nous n'avons toujours pas obtenu l'accord officiel de Monsieur le Ministre Donfut pour la phase II.

Il était donc urgent d'attendre.

En ce qui concerne les bâtiments modulaires : nous avons effectivement prévus la location. Mais, lorsque nous avons obtenu les chiffres nous avons constaté qu'il y avait plus de 51.000 € de dépenses d'installation.

Tout cela aurait été perdu s'il s'agissait d'une simple location sans compter qu'on n'aurait eu également des frais importants pour enlever les fondations.

En ce qui concerne Sodexo : il est clair qu'il ne s'agit que d'une solution temporaire mais vous conviendrez avec moi qu'il était nécessaire de continuer à nourrir les pensionnaires de notre Maison de Repos !.

Madame la Conseillère David : en 1999, c'était un avant-projet. Je vous rappelle que ce n'est qu'en 2005 que nous avons eu le feu vert. Je n'aurai pas pu être davantage proactive. Je l'ai été. Ce n'est pas correct de me faire passer pour ce que je ne suis pas.

La première phase a été subsidiée dans le cadre du budget de la Région Wallonne. Après, nous avons obtenu 1.200.000 € dans le dossier Crac 1 Bis.

Pour le début des travaux, vous savez que les subsides vous seront octroyés, s'il ne manque que la signature du Ministre, ce n'est pas une raison pour retarder les travaux.

Monsieur le Président : il ne s'agit pas d'un problème de subvention mais d'approbation des marchés. Nous devons respecter les règles en la matière.

Monsieur le Conseiller Manzini : je peux confirmer qu'en ce qui concerne le dossier de la Maison de Repos, Madame Martine David, lorsqu'elle était Présidente du C.P.A.S a bien été proactive. Vous avez parlé du reclassement du personnel excédentaire de la cuisine. Ne va-t-il pas prendre la place d'autres personnes ?

Madame la Présidente du C.P.A.S. : non, car il y avait actuellement des « trous » dans le cadre du personnel.

On procède alors au vote et les modifications budgétaires sont approuvées tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire par 18 voix pour des Conseillers P.S. – Braine et 5 non des Conseillers Ecolo et I.C.

3 FINANCES COMMUNALES

A Budget de l'exercice 2008 – Modifications budgétaires n° 2

Examen et approbation.

Monsieur le Député-Bourgmestre en charge des Finances présente alors dans le détail les modifications budgétaires n° 2 des services ordinaire et extraordinaire du budget en cours.

A l'issue de cette présentation, il répond aux questions des Membres du Conseil :

Madame la Conseillère David : vous avez prévu + 4.200 € pour les congés politiques ?

Monsieur le Président : effectivement, 3 Membres du Conseil qui travaillent dans le secteur privé ont souhaité bénéficier de congés politiques.

Dans ce cas, nous devons rembourser leurs employeurs.
Par analogie avec ce qui se fait au niveau des fonctionnaires, nous ne souhaitons pas retenir ces sommes sur les jetons de présence des intéressés.

Madame la Conseillère David : vous nous avez dit avoir prévu un crédit pour payer le complément de la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année au personnel, nous trouvons que c'est une bonne idée puisque le budget le permet.

Bravo, pour le travail effectué par Madame la Receveuse au niveau des intérêts débiteurs et créditeurs de la Ville.

Pouvez-vous nous faire le point sur le passage au privé du nettoyage dans les écoles ?

Madame l'Echevine Thibaut : au niveau des coûts, il faut que nous ayons confirmation mais c'est sensiblement pareil voire moins cher.
Au niveau social, il faut reconnaître que toutes les femmes d'ouvrages sont très heureuses de leur nouvel employeur chez qui elles ont notamment de meilleurs produits et du matériel de meilleure qualité.
Sur le plan du nettoyage, nous n'avons plus aucune plainte des parents ni des directions scolaires.

Monsieur le Président : cela va tellement bien que nous étudions actuellement la possibilité d'étendre ce service à l'Académie de Musique.

Monsieur l'Echevin Fievez donne alors des explications sur les travaux à réaliser au 1^{er} étage de la Maison des Jeunes.

On passe ensuite au vote et la modification budgétaire du service extraordinaire est votée par 22 voix pour des Conseillers M.R. – P.S. et I.C. et 1 non du Conseiller Manzini (Ecolo).

La modification budgétaire n° 2 du service ordinaire est votée par 18 oui des Conseillers P.S. – Braine, 1 non du Conseiller Manzini et 4 abstentions des Conseillers I.C.

B Octroi de subventions – Contrôle

- Bilan de l'année 2007 de l'A.S.B.L. « Centre Culturel » - Approbation
Le Conseil Communal approuve à l'unanimité le bilan précité.
- Liquidation de la subvention 2008 de l'A.S.B.L. Braine Sports
Approbation
Le Conseil Communal unanime approuve la liquidation de la subvention en question.
- Compte 2007 de la Maison des Jeunes et liquidation de la subvention

2008 – Approbation

Là aussi, les Membres de l'Assemblée unanimes approuvent le compte et le principe de la liquidation de la subvention 2008 à la Maison des Jeunes.

- C Emprunts communaux
Travaux d'entretien de voirie – Exercice 2007 – Indemnité à verser par la Ville au fonds de participation.
Financement par le fonds de réserve extraordinaire – Vote
 Le Conseil Communal unanime vote le financement de cette dépense par le fonds de réserve extraordinaire.

- D Taxe communale
Etablissement d'un règlement taxe pour la zone bleue.
Approbation.
 Monsieur l'Echevin Vastersaegher explique alors à l'Assemblée que le Plan Communal de Mobilité prenant un peu de retard, il convenait de relancer la zone bleue pour favoriser la rotation des véhicules en centre-ville.
 Il donne la liste des rues concernées.

Madame la Conseillère Roobaert : où vont aller se garer les gens qui utilisent maintenant la zone bleue ?

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : nous venons de créer 2 zones de parking supplémentaires près des A.B.T. soit plus 130 places.
 Pour favoriser leur utilisation, entre 7 H 30 et 9 H du matin, ces parkings seront reliés à la gare par une navette.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : les conséquences pour la mobilité en centre-ville vont être importantes.
 C'est une bonne idée que de vouloir faire respecter la zone bleue mais cette idée risque de nous poser des problèmes.
 Cette question doit être étudiée dans le plan global.
 Si vous avez des difficultés à obtenir un rapport de Transitec, agissez au plus tôt auprès de cette firme pour qu'il finalise notre P.C.M.

Monsieur le Président : ce que nous vous proposons aujourd'hui est déjà prévu dans le plan de mobilité.
 Nous planchons par ailleurs sur la possibilité de prévoir un système de carte-riverains pour les rues voisines de celles concernées par la zone bleue.

On passe alors au vote et le projet de règlement-taxe en question est adopté par 18 voix pour des Conseillers P.S - Braine, 4 non des Conseillers I.C. et 1 abstention de Monsieur Manzini (Conseiller Ecolo).

L'urgence est alors acceptée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur

l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

E Vote d'un crédit d'urgence – Réparation sur divers véhicules des Espaces Verts.

L'Assemblée unanime ratifie la décision du Collège du 26 septembre 2008.

4 **FABRIQUES D'EGLISE**

A Eglise protestante d'Ecaussinnes

Compte de l'exercice 2007 – Avis à émettre .

Le Conseil Communal unanime émet un avis favorable sur le compte précité.

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion :

B Fabrique d'Eglise St Géry à Braine-le-Comte

Budget de l'exercice 2008 – M.B. n° 2 –

Le Conseil Communal unanime émet un avis favorable sur cette modification budgétaire.

5 **REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE** **CIRCULATION ROUTIERE**

Modifications du règlement complémentaire sur le roulage

Monsieur le Conseiller Manzini : je m'abstiendrai sur tout les points en matière de circulation routière tant que le Plan Communal de Mobilité ne sera pas approuvé.

Je voterai toutefois les réservations d'emplacement de stationnement pour handicapés.

Les autres Membres du Conseil Communal approuvent les modifications au règlement complémentaire sur le roulage suivantes :

- Interdiction partielle de stationnement dans le chemin de Feluy ;
- Drève des Chasseurs – Interdiction de circulation aux véhicules de + de 3,5 T sauf desserte locale et usage agricole ;
- Canalisation de la circulation rue des Héros à son débouché sur la rue des Archers (R.N. 533) ;
- Création d'une zone d'évitement devant l'Eglise St Géry ;
- Interdiction partielle de stationnement dans la rue de la Gare ;
- Réservation d'un stationnement pour handicapé le long du n° 15 de la Route de Petit Roeulx ;
- Limitation de vitesse à 50 km/H entre les immeubles n°s 7 et 42 a du

Charly des Bois ;

- Canalisation de la circulation et instauration d'une priorité de passage dans le chemin du Chevauchoire de Binche, à hauteur du pont sur le Baudriquin ;
- Réservation d'un emplacement de stationnement pour handicapé le long du n° 10 de la rue du Poseur.

6 **VOIRIES COMMUNALES**

Modification du tracé du sentier n° 90 dit Ferme de la Tour.

Le Conseil Communal unanime décide d'émettre un avis favorable sur la modification du tracé en question.

7 **INVESTISSEMENTS**

A Aménagement des abords de l'Office du Tourisme.

Fourniture de matériaux et placement.

Décision de principe – Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

B Fourniture et pose de panneaux pour la signalisation intramuros de la Ville

Décision de principe – Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Le Conseil Communal unanime approuve cette décision.

C Fourniture et pose d'un terrain multi sports de rue, pour le quartier de la cité du Pire.

Décision de principe Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

D Acquisition d'une caméra de surveillance complémentaire

Décision de principe. Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cette décision est prise par 21 voix pour et 1 non de Monsieur le Conseiller Manzini.

Monsieur le Président fait alors le bilan de l'utilisation de ces caméras en centre-ville.

Le Conseil Communal unanime approuve également les deux dossiers Suivants :

E Acquisition et placement de 3 modules à installer rue de la Butte pour les mouvements de jeunesse.

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

- F Poursuite de la réalisation de l'inventaire de l'amiante dans les bâtiments communaux.
Honoraires. Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- 8 **ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**
Prise en charge de périodes de cours.
Modification de la répartition. Décision.
Le Conseil unanime adopte la résolution suivante :
- 8 **ECONOMIES D'ENERGIE**
Audit énergétique de l'école communale d'Hennuyères avec assistance opérationnelle à l'URE et suivi des travaux.
Décision de principe - Approbation des conditions du marché
Le Conseil Communal unanime approuve le dossier en question.
- 9 **SERVICE INCENDIE – MATERIEL**
Acquisition de matériel de télécommunication.
L'Assemblée approuve également à l'unanimité l'acquisition du matériel précité.
- 10 **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008**
Procès-verbal - Approbation.
Après avoir tenu compte de la remarque de Madame la Conseillère David, le procès-verbal précité est adopté.
- 11 **INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX**
Les Membres du Collège répondent alors aux interpellations du 21 octobre 2008 des Conseillers Manzini et Corbisier :
- au niveau des pulvérisations intempestives au chemin de Feluy, sentier de Coraimont et le quartier du Match.
Monsieur l'Echevin des Travaux répond que les produits utilisés sont du Rondup ou du Gazoron soit des produits agréés.
- En ce qui concerne les conséquences pour la Ville de la situation de la Banque Dexia, Monsieur le Député-Bourgmestre précise le nombre de parts détenues par la Ville et les incidences budgétaires éventuelles pour l'exercice 2009.
Les dividendes pour l'exercice 2008 ont déjà été perçus.
- En ce qui concerne les travaux et la sécurité des usagers, il est décidé d'inviter le service des Travaux à être particulièrement vigilants pour éviter que des échafaudages ne constituent un obstacle pour les piétons.

Avant de passer au huis clos, Monsieur le Président signale que la prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le jeudi 13 novembre prochain en raison de l'obligation faite par la Région Wallonne, de transmettre les règlements-taxes avant le 15 novembre.

Le huis clos est alors prononcé pour l'examen des points prévus à l'ordre du jour qui sont tous adoptés à l'unanimité :

HUIS CLOS

12 PERSONNEL COMMUNAL

Personnel ouvrier

Admission à la pension d'un ouvrier qualifié (Christian Vankerme).

Décision.

13 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – PERSONNEL

A Désignation au 1^{er} octobre 2008 du personnel enseignant à titre temporaire dans le cadre de l'utilisation du capital-périodes pour l'année scolaire 2008- 2009. Décision.

B Ecole d'Hennuyères
Notification d'un congé de maternité d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

C Implantation de Steenkerque
Remplacement d'une institutrice maternelle en formation

16 ACADEMIE DE MUSIQUE – PERSONNEL

A Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de percussion.
Décision.

B Modification des attributions d'un professeur de guitare.
Décision.

C Modification des attributions d'un professeur de clavecin.
Décision.

D Modification des attributions d'un professeur de piano.

Décision.

15 SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

- A a) Engagement à titre effectif de 5 sapeurs-pompiers stagiaires
- b) Prolongation du stage de 2 sapeurs-pompiers stagiaires

B Service Incendie – Personnel
Désignations à titre stagiaire – Décision.

16 COMMISSION PARITAIRE LOCALE
Remplacement d'un Membre – Décision